

ACTES DU COLLOQUE



Colloque ODEADOM 2025

Salon International de l'Agriculture

**PENSER GLOBAL
MANGER LOCAL**

PORTE DE VERSAILLES, PARIS LE 25 FEVRIER 2025



Actes du colloque ODEADOM

au Salon international de l'agriculture



« Penser global, manger local »

PORTE DE VERSAILLES PARIS 25 FEVRIER 2025



SOMMAIRE

Remerciements du président de l'ODEADOM	p.2
Objectifs et programme	p.3
Ouverture du colloque par Olivier Jacob	p.6
Entretiens 1: Quelle prise en compte des évolutions des besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire ?	p.8
Entretiens 2 : Comment les enjeux de souveraineté alimentaire sont-ils intégrés et compatibles avec le projet de développement des productions agricoles locales ?	p.13
Présentation synthétique des résultats de l'étude sur la structuration des filières végétales et élevages des DROM	p.18
Table ronde : Coopération et structuration : Comment renforcer la structuration des filières ? Première partie de la table ronde : « Comment renforcer l'attractivité des structures collectives ? »	p.22
Deuxième partie de la table ronde : « Comment renforcer la coopération et la mutualisation entre filières ? »	p.29
Synthèse de la conclusion du colloque par Jacques Andrieu, directeur de l'ODEADOM	p.35



Mots du président



Joël Sorres
Président du conseil d'administration de l'ODEADOM

Remerciements

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver pour notre séance désormais habituelle au Salon International de l'Agriculture. Cette année, nous avons souhaité mettre en avant un thème porteur de sens et d'actualité : « Penser global, manger local ».

Ce sujet touche à la fois nos agricultures, nos territoires, et les attentes légitimes des consommateurs, qui comptent sur nous pour relever les défis d'une alimentation saine, durable et accessible. Nous partageons tous cette responsabilité : celle de nourrir régulièrement et sainement la population tout en respectant les équilibres sociaux et environnementaux.

Un grand merci à celles et ceux qui ont pu être présents, ainsi qu'un accueil chaleureux à celles et ceux qui nous rejoignent cette année. Votre participation active, votre écoute et vos échanges contribuent grandement à la richesse de ce colloque.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement.
À très bientôt pour de nouveaux temps de réflexion et d'action partagée.



Objectifs et programme

Dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) organise chaque année un colloque sur un thème prioritaire en matière de souveraineté alimentaire des territoires d'Outre-mer. En 2025, l'objectif était de partager et de débattre des freins et leviers pour tendre vers la souveraineté alimentaire dans les DOM, en abordant notamment la question de structuration des filières.

A cette fin, le colloque a été organisé autour de deux séries d'entretiens sur les questions suivantes :

- Quelle prise en compte de l'évolution des besoins alimentaires dans les projets de souveraineté alimentaire ?
- Comment les enjeux de souveraineté alimentaire sont-ils intégrés et compatibles avec le projet de développement des productions agricoles locales ?

Mais aussi autour d'une table ronde centrée sur deux thèmes :

- Comment renforcer l'attractivité des structures collectives ?
- Comment renforcer la coopération et la mutualisation entre filières ?

Pour enrichir le débat, le colloque s'est également reposé sur la présentation des principaux résultats d'une étude commanditée par l'ODEADOM en 2023 relative à l'« Analyse de la structuration des filières végétales et animales des DOM : état des lieux, identification des freins et leviers et perspectives ».

Ces actes reprennent de manière synthétique les échanges qui se sont tenus lors de cette rencontre du 27 février 2025, animée par le cabinet Ecologika.

Programme résumé 25 février 2025

25 février 2025 de 14H-16H30 / SIA Salle ASIE Hall 5

Introduction

Accueil et ouverture :

- Mot de bienvenue par le président de l'ODEADOM, Joël Sorres
- Présentation de l'ordre du jour du colloque et des principales problématiques abordées lors du colloque par Emmanuelle Brisse, animatrice
- Prise de parole de M. Olivier Jacob, directeur général des Outre-mer sur les enjeux stratégiques de la souveraineté alimentaire dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) dans le cadre de la préparation des prochaines échéances institutionnelles

Entretiens

Entretien 1 : Quelle prise en compte des évolutions des besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire ?

Participant(es) :

- Laurence Tibère, directrice de recherche à l'Institut de Recherche et de Développement de La Réunion (IRD)
- Jean Michel Saingainy, président du Confédération Nationale du Logement et de la Consommation de La Réunion (CNL), et représentant des consommateurs et consommatrices au sein du conseil d'administration de l'ODEADOM
- Philippe Maillard, porte-parole de la Fédération du Commerce et de la Distribution de La Réunion (FCD)

Entretien 2 : Comment les enjeux de souveraineté alimentaire sont-ils intégrés et compatibles avec le projet de développement des productions agricoles locales ?

Participant(es) :

- Manuel Gerard, animateur l'Interprofession fruits et légumes de Guadeloupe (Iguafhor)
- Brice-Augustin Constantin, Secrétaire Général Interprofession Élevage et Viandes de Guyane (Intervig)
- Yousri Hannachi, Chambre d'Agriculture France réseau Outre-Mer (CDA)

Table ronde : « Coopération et structuration : Comment renforcer la structuration des filières ? »

Présentation synthétique des résultats de l'étude structuration des filières

Par Margot Caracciolo, chargée d'études chez Agrex Consulting.

Temps 1 : « Comment renforcer l'attractivité des structures collectives ? »

- Comment rendre les Organisations de Producteurs (OP) plus attractives et plus robustes économiquement ?
- Comment inciter la mise en commun des moyens des Organisations de Producteurs (OP) ?
- Quelle intégration des producteurs indépendants dans les interprofessions et la structuration collective ?
- Quels rôles pour les acteurs économiques et de la consommation (importateurs, transformateurs, fournisseurs, consommateurs, distributeurs, collectivités) dans la structuration collective ?

Regards sur le PACIFIQUE : Témoignage de Jean-Christophe Niaoutou

Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle Calédonie

Temps 2 : « Comment renforcer la coopération et la mutualisation entre filières ? »

- Quels sont les freins qui empêchent aujourd'hui une meilleure coopération entre les filières et entre les territoires ultramarins ?
- Quels modèles de coopération (inter-filières, inter-DOM) ou initiatives collectives pourraient être mis en place pour améliorer la compétitivité des filières agricoles face aux enjeux de souveraineté alimentaire ?

Regards sur le PACIFIQUE : Témoignage de Jean-Christophe Niaoutou

Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle Calédonie

Participant(es) :

- Sophie Dupille, secrétaire Générale de l'Association Interprofessionnelle de Mayotte (AIM)
- Laure Hélène Ribola, secrétaire Générale de L'association réunionnaise interprofessionnelle du bétail, des viandes et du lait (ARIBEV)
- Stéphane Avril, directeur Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de TERRACOOOP de La Réunion
- Philippe Aliane, directeur de la coopérative bananière Les Producteurs de Guadeloupe (LPG)
- Venitus Jennick, producteur en polyculture-élevage en Martinique, et président des jeunes agriculteurs.

Clôture et synthèse

Temps 1 : Quels seraient les axes de travail prioritaires à engager pour tendre vers plus de souveraineté alimentaire ?

Tous et toutes les intervenants et intervenantes au colloque sont invité-es à faire au maximum deux propositions très concrètes.

Temps 2 : Synthèse et conclusion par Jacques Andrieu, directeur de l'ODEADOM

Mardi 25 février 2025 - Ouverture du colloque



Olivier JACOB - Directeur Général des Outre-mer -
Ministère des Outre-mer

Monsieur le Président du conseil d'administration de l'ODEADOM,
Monsieur le directeur de l'ODEADOM,
Mesdames et Messieurs les présidents des comités sectoriels,
Chers acteurs du monde agricole ultramarin,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre d'un rendez-vous qui devient régulier : un rendez-vous annuel d'importance qui est le colloque organisé par l'ODEADOM durant cette semaine au Salon International de l'Agriculture.

Notre ambition du jour est de travailler ensemble sur les priorités permettant d'atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire dans les territoires Outre-mer. Autrement dit « PENSER GLOBAL, MANGER LOCAL ».

Cette démarche, par définition collective puisqu'elle implique acteurs publics et filières dans leur ensemble, doit permettre, vous le savez, aux territoires de tendre vers l'autonomie alimentaire dans les prochaines années, c'est-à-dire d'accroître les volumes de production et ainsi satisfaire les besoins des populations et plus largement contribuer au développement de l'économie locale dans un contexte de changement climatique que les professionnels connaissent bien.

Nous devons faire face collectivement à de nombreux défis. Je veux notamment pointer le renouvellement des générations, l'accès au foncier, la maîtrise des enjeux agro-écologiques et phyto-sanitaires, l'attractivité des métiers et la rémunération, les simplifications administratives, les conséquences du changement climatique sur les modes de production, les préoccupations de santé et la question des intrants. De même, il nous faut considérer à la fois l'offre et la demande, les circuits de l'amont à l'aval. Les professionnels doivent se regrouper, se parler et faire des propositions visant à assurer une continuité de l'amont à l'aval. Les enjeux de souveraineté alimentaire dépassent la seule question agricole, et impose

d'avoir une vision à 360 degré qui emporte des enjeux de nutrition, santé, commerce, transport... De nombreux enjeux donc qu'il faut parvenir à habilement articuler pour accompagner le développement des productions agricoles locales et leur consommation par les populations. Je rappelle ici que sous l'égide des préfets, des feuilles de route territoriales ont été élaborées avec l'ensemble des acteurs locaux et des plans avec des objectifs précis ont été produits dans chaque territoire. Avec, reconnaissons-le, un succès différencié selon les territoires. Les cibles ont d'ailleurs été reprises dans le chantier de la politique prioritaire du gouvernement (PPG) 'accompagner le développement des territoires ultramarins' à travers des 'plans de souveraineté alimentaire Outre-mer' portés par la délégation interministérielle à la souveraineté agricole des Outre-mer.

Lors de ce colloque, les « principales forces et faiblesses actuelles de l'agriculture ultramarine pourront être évoquées, ce qui contribuera à alimenter la réflexion dans la perspective d'un comité interministériel des Outre-mer (CIOM). Les travaux préparatoires du CIOM ne sont pas encore entamés mais ce colloque constitue ainsi indirectement une première étape. L'enjeu doit être de cibler les principaux leviers pour accompagner les filières et professionnels agricoles et c'est ce qui guidera les travaux à venir qui associeront étroitement les partenaires locaux au sens large. Il nous faut dépasser nos chapelles respectives pour voir large et obtenir les apports de chacun : chercheurs, agriculteurs, consommateurs, pouvoirs publics...

Il est important de mener nos réflexions par grandes thématiques qui seront déclinées dans des groupes de travail : Renouvellement des générations, formation, et innovation ; Structuration des filières et renforcement des chaînes de valeur ; Alimentation et transitions dans un contexte de changement climatique ; Des modèles économiques différenciés Outre-mer.

Ces groupes de travail pourront faire des propositions aux autorités adaptés au format définitif du CIOM. Ne nous privons pas de continuer à réfléchir et de proposer des schémas rénovés dans l'attente de la formalisation du prochain comité interministériel.

Pour conclure, je tiens à souligner en cette semaine du Salon Internationale de l'Agriculture, qui est un moment clé pour l'ensemble des acteurs du monde agricole et notamment des Outre-mer, la joie qui est la mienne d'être ici à vos côtés. L'occasion m'est ici donnée de rappeler le rôle précieux de l'ODEADOM aux services de l'agriculture ultramarine. Je tiens ici à souligner l'implication de vos équipes, avec le directeur et la directrice adjointe en tête et l'immense travail réalisé par cet office depuis sa création il y a plus de 40 ans. Voilà, je vous remercie de votre écoute, et vous souhaite des échanges fructueux au cours de ce colloque.

Merci.



Entretien

1

Quelle prise en compte des évolutions des besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire ?

Liste des intervenantes et intervenants :

Laurence Tibère - Directrice de recherche à l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) de La Réunion

Jean Michel Saingainy - Président du Confédération Nationale du Logement et de la Consommation (CNL) de La Réunion - Représentant des consommateurs et consommatrices au sein du Conseil d'Administration de l'ODEADOM

Philippe Maillard - Porte-parole de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) de La Réunion

Animatrice Emmanuelle Brisse

Entretien en deux temps :

Temps 1 : Partage du contexte et des problématiques

Temps 2 : Les leviers et/ou solutions

Synthèse de l'intervention de Laurence Tibère, directrice de recherche l'Institut de Recherche et de Développement basée à La Réunion (IRD)

La souveraineté alimentaire repose sur le principe d'autonomie, c'est-à-dire la capacité d'un territoire à produire localement afin de réduire sa dépendance aux importations. Cette autonomie ne s'arrête pas aux frontières administratives, et peut s'étendre à des bassins régionaux, tels que l'océan Indien ou la Caraïbe.

La souveraineté alimentaire constitue un projet collectif mobilisant l'ensemble des acteurs – producteurs, consommateurs, institutions et filières économiques – autour d'enjeux multiples. Elle engage des dimensions économiques, sociales et environnementales, incluant la durabilité des systèmes alimentaires, la justice sociale et la solidarité envers les producteurs.

Pour mieux appréhender cette problématique, une approche pluridimensionnelle est nécessaire, intégrant la nutrition, la sociologie, l'économie et l'environnement. L'évolution des pratiques alimentaires doit être analysée en fonction des

différents groupes de population, qu'il s'agisse des enfants, des adultes, des aînés ou des personnes en situation de précarité. Une observation dynamique est également essentielle afin de suivre les tendances et d'adapter les politiques publiques.

Dans cette optique, des dispositifs d'observation et de suivi doivent être renforcés. Le projet [OR Alim](#), développé à La Réunion, illustre cette volonté d'améliorer la compréhension des comportements alimentaires et de leurs impacts.

Il repose sur trois axes : l'analyse des pratiques de consommation et de leur qualité nutritionnelle, l'évaluation de leur empreinte environnementale et économique, ainsi que l'étude sociologique des représentations et des choix alimentaires. Les résultats de ce programme devraient permettre d'orienter les stratégies locales et de proposer un modèle adaptable à d'autres territoires.



Par ailleurs, la forte dépendance des territoires ultramarins aux importations – qui représentent près de 75 % de leur approvisionnement alimentaire – souligne l'urgence de développer des circuits régionaux plus directs. Plutôt que de faire transiter certains produits locaux par des plateformes éloignées avant un retour sur le marché intérieur, une réflexion doit être menée pour optimiser la distribution et renforcer les partenariats avec les pays voisins. Bien que des défis existent (réglementations, infrastructures, barrières commerciales), ces ajustements constituent une étape clé vers une plus grande résilience alimentaire.

L'éducation et la sensibilisation du grand public jouent également un rôle central dans cette transformation. Encourager la consommation de produits locaux, structurer les circuits courts et promouvoir des pratiques agricoles durables apparaissent comme des leviers essentiels pour assurer une transition réussie.

Ainsi, la souveraineté alimentaire ne se limite pas à une simple production locale, mais s'inscrit dans une vision globale de développement durable et de justice sociale. La mise en place de stratégies concertées, impliquant toutes les parties prenantes, permettra d'accompagner cette transition et de garantir un modèle alimentaire plus autonome et résilient pour les territoires ultramarins.

Synthèse de l'intervention de Jean Michel Saingainy, président du Confédération Nationale du Logement et de la Consommation (CNL) La Réunion, représentant des consommateurs et consommatrices au sein du conseil d'administration de l'ODEADOM

La consommation de produits locaux à La Réunion demeure un enjeu majeur, notamment en raison de l'évolution des habitudes alimentaires et de la montée des produits ultra-transformés. Un travail d'information et de sensibilisation est essentiel, en particulier auprès des jeunes générations, afin de

leur faire redécouvrir les bienfaits d'une alimentation locale et équilibrée. L'éducation alimentaire joue un rôle fondamental dès le plus jeune âge. L'expérience du tri des déchets en est un exemple parlant : les enfants, en assimilant ces pratiques à l'école, sont devenus des acteurs clés du changement au sein des foyers. De la même manière, les jeunes peuvent être de véritables ambassadeurs du manger local, influençant les pratiques familiales et contribuant à réorienter les choix alimentaires vers des produits issus des territoires ultramarins.

Pour renforcer cette dynamique, diverses initiatives sont mises en place. Parmi elles, des visites pédagogiques permettent aux consommateurs de mieux comprendre les processus de production locaux. L'exemple de la visite de l'abattoir de La Réunion illustre l'impact positif de ces actions : les participants, découvrant les normes d'hygiène et les méthodes de production appliquées sur l'île, ont exprimé une volonté renouvelée de consommer de la viande locale. D'autres actions visent à rapprocher les producteurs des consommateurs, notamment en organisant des marchés paysans directement au cœur des quartiers et des résidences. Ces initiatives permettent de rendre les produits locaux plus accessibles et de recréer un lien entre les habitants et les agriculteurs.

Pour accélérer la prise de conscience et favoriser une transition vers une alimentation plus locale, plusieurs leviers peuvent être activés. L'intégration de cette thématique dans les programmes scolaires, dès la maternelle, est essentielle pour inculquer dès le plus jeune âge l'importance de consommer local. Les établissements secondaires et universitaires peuvent également jouer un rôle clé en intégrant ces enjeux dans leurs cursus et en sensibilisant les étudiants à l'impact de leurs choix alimentaires.

Enfin, les médias constituent un puissant vecteur de diffusion. La mise en place d'émissions dédiées au « bien manger local », mettant en avant des experts et des acteurs du secteur, pourrait renforcer l'adhésion du grand public. La santé étant au cœur de cette problématique, il est crucial de présenter la consommation locale comme un véritable enjeu de société, alliant bénéfices environnementaux, économiques et sanitaires.

Ainsi, en mobilisant l'éducation, la proximité avec les producteurs et les médias, il est possible d'encourager une transition durable vers une consommation plus locale et responsable à La Réunion.

Synthèse de l'intervention de Philippe Maillard, porte-parole de la Fédération du Commerce et de la Distribution de La Réunion (FCD)

L'évolution des habitudes alimentaires à La Réunion reflète les tendances observées en métropole, tout en conservant des spécificités locales. Autrefois centré sur des plats traditionnels comme le riz, le cari et les grains, le régime alimentaire s'est progressivement transformé avec une montée en puissance des produits transformés et de la restauration rapide. Les consommateurs recherchent de plus en plus des aliments faciles et rapides à préparer, tels que les steaks hachés ou les plats cuisinés. En conséquence, certains produits comme les pâtes et les frites ont gagné en popularité, tandis que la consommation de viande brute a diminué au profit de produits élaborés.

Par ailleurs, l'essor des fast-foods a également influencé la demande alimentaire locale. L'omniprésence de ces enseignes sur le territoire s'accompagne d'une diversification des produits en grande distribution, notamment avec l'augmentation des références liées aux burgers et autres plats inspirés de la restauration rapide. Ces évolutions modifient ainsi la production locale, qui s'adapte aux nouvelles attentes des consommateurs.

L'objectif premier des acteurs de la distribution est de répondre aux attentes des consomma

teurs, et des efforts sont également déployés pour promouvoir les produits locaux. À La Réunion, plusieurs initiatives ont été mises en place pour soutenir la production locale, notamment à travers une politique de marges réduites sur certains produits réunionnais, permettant de limiter la concurrence des importations.

En parallèle, des partenariats avec les filières locales ont été développés pour structurer l'offre et assurer une meilleure visibilité aux productions ultramarines. Des chartes, comme celles établies pour la viande bovine et la volaille, visent à valoriser les savoir-faire locaux et à faciliter l'écoulement des excédents de production lors des pics saisonniers. Ces actions contribuent non seulement à soutenir l'économie locale, mais également à maintenir des emplois dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Concernant les filières fruits et légumes, bien que des avancées aient été réalisées, les collaborations ne sont pas aussi avancées qu'avec les filières viandes.

Pour l'avenir, la distribution doit relever le défi de concilier accessibilité tarifaire et valorisation des produits locaux. La question du prix reste un enjeu majeur, souvent pointé du doigt par les consommateurs. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre une politique de prix compétitive et le soutien à la production locale. La crise du Covid-19 a démontré l'importance de préserver une agriculture locale forte, garantissant une certaine autonomie alimentaire face aux aléas économiques et logistiques mondiaux.

Ainsi, la distribution se positionne comme un acteur clé de la transition alimentaire en Outre-mer. En jouant sur les leviers du prix, de la visibilité des produits locaux et des partenariats avec les filières agricoles, elle peut accompagner l'évolution des comportements alimentaires tout en renforçant la souveraineté alimentaire des territoires ultramarins.

Les propositions des intervenant(es) pour mieux prendre en compte les besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire

Il a été demandé à la fin de cette séquence une proposition clé pour mieux prendre en compte les besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire.

Laurence Tibère, sociologue chercheuse à l'IRD

- Réaliser un état des lieux des projets et actions liés à la souveraineté alimentaire à différentes échelles, en évaluant leurs impacts et en identifiant les facteurs de réussite et d'échec.
- En parallèle, analyser les tensions, contradictions et paradoxes générés par ces dynamiques afin d'éclairer les débats et d'optimiser les stratégies mises en place.

Jean-Michel Saingainy, président du CNL La Réunion, représentant des consommateurs et consommatrices au sein du conseil d'administration de l'ODEADOM

- Réaliser un bilan intermédiaire de la mise en place de la souveraineté alimentaire, en identifiant ses points forts et ses points faibles. Cet état des lieux est indispensable pour ajuster les actions en cours et garantir l'efficacité du projet au bénéfice de la population.

Philippe Maillard, porte-parole de la FCD

- Évaluer et valoriser l'impact des productions locales sur l'emploi et sur la formation des prix, en soulignant la réduction des écarts tarifaires avec les produits importés.

Entretien

2

Comment les enjeux de souveraineté alimentaire sont-ils intégrés et compatibles avec le projet de développement des productions agricoles locales ?

Liste des intervenantes et intervenants :

Manuel Gerard - Animateur l'Interprofession fruits et légumes de Guadeloupe (Iguafhor)

Brice-Augustin Constantin - Secrétaire Général Interprofession Élevage et Viandes de Guyane (Intervig)

Yousri Hannachi - Chambre d'Agriculture France réseau Outre-Mer (CDA)

Animatrice Emmanuelle Brisse

Entretien en deux temps :

Temps 1 : Partage du contexte et des problématiques

Temps 2 : Les leviers et/ou solutions



Synthèse de l'intervention de Manuel Gerard, animateur de l'Interprofession fruits et légumes de Guadeloupe (Iguafllhor)

L'atteinte de la souveraineté alimentaire repose sur une structuration efficace des filières agricoles. La planification de la production est essentielle pour répondre aux besoins du marché tout en assurant la pérennité des exploitations.

Cependant, plusieurs défis doivent être relevés, notamment la stabilisation et l'augmentation des volumes de production, ainsi que la prise en compte des contraintes actuelles auxquelles font face les producteurs. Afin d'ajuster les objectifs de production, un travail de réévaluation est en cours en concertation avec la direction de l'agriculture. L'un des principaux obstacles réside dans la difficulté à obtenir une vision précise des volumes réels de production en dehors des organisations officielles. En effet, celles-ci ne couvrent qu'environ 30 % du marché local, soit 10 000 tonnes de production, tandis que les volumes restants échappent à tout contrôle.

L'élaboration de scénarios de production à l'horizon 2030-2035 nécessite une meilleure visibilité sur plusieurs aspects clés : les politiques de soutien aux producteurs, l'usage des produits phytosanitaires, les alternatives agroécologiques, la gestion de l'eau en Guadeloupe et l'encadrement des filières. Ces éléments sont cruciaux pour déterminer des trajectoires de développement réalistes et durables.

L'augmentation des volumes de production et la diversification des cultures constituent les deux piliers de cette stratégie. Il est impératif de maintenir les filières déjà établies tout en développant de nouvelles productions afin d'élargir l'offre et de mieux répondre aux attentes des consommateurs. Un exemple concret de cette approche est la relance de la filière agrumes, gravement impactée depuis 2012 par la maladie du citrus greening.

Grâce aux avancées scientifiques et techniques obtenues par des organismes tels que le CIRAD et l'INRAE, des variétés plus tolérantes ont été développées, ouvrant ainsi la voie à une restructuration du secteur. L'objectif est de passer de moins de 500 tonnes annuelles actuellement à une production significative d'ici quatre à cinq ans, en accompagnant financièrement les agriculteurs durant les premières années où leurs plantations ne génèrent pas encore de revenus. Parallèlement, des initiatives de labellisation visent à renforcer la confiance des consommateurs dans les produits locaux.



La marque Moso Tè La (morceau de notre terre), lancée il y a deux ans, garantit l'origine guadeloupéenne des fruits et légumes, tout en assurant l'absence de risques liés à la chlordécone.

L'objectif est d'étendre cette marque locale aux filières d'élevage afin de proposer une gamme complète de produits sous une même marque de qualité, facilement identifiable par les consommateurs.

La structuration des filières agricoles en Guadeloupe repose ainsi sur une double approche : sécuriser les productions existantes et encourager la diversification.

Pour y parvenir, un soutien financier et technique aux producteurs, une meilleure visibilité des aides et une planification rigoureuse des volumes de production sont essentiels. En consolidant ces éléments, il sera possible de renforcer la résilience du secteur agricole et de progresser vers une véritable souveraineté alimentaire.





Synthèse de l'intervention de Brice Augustin Constantin, Secrétaire Général Interprofession Élevage et Viandes de Guyane (Intervig)

L'atteinte de la souveraineté alimentaire en Guyane repose sur la structuration des filières et l'augmentation des volumes de production. Ces objectifs, définis dans le cadre des plans de filière en concertation avec les professionnels du secteur, guident les actions de l'interprofession Intervig. Toutefois, en raison des contraintes conjoncturelles, un ajustement des objectifs est nécessaire pour assurer leur atteinte dans des délais réalistes.

Pour favoriser un environnement propice à l'augmentation de la production, plusieurs initiatives sont mises en œuvre. Une première mesure a consisté en une refonte du POSEI afin de simplifier l'accès aux aides et d'en améliorer la lisibilité pour les producteurs. Cette réforme vise à rendre les subventions plus accessibles et à réduire les lourdeurs administratives qui freinent leur mobilisation. En parallèle, les réseaux de fermes de référence, inactifs depuis 2021 en Guyane, sont relancés. Ce dispositif permet de fournir des références techniques et économiques aux producteurs, favorisant ainsi un partage des connaissances et une amélioration continue des pratiques agricoles. L'objectif est d'optimiser la productivité et d'accroître les rendements tout en garantissant la viabilité des exploitations.

L'interprofession encourage également la mutualisation des projets pour maximiser leur impact. Un exemple concret est la mise en place d'une usine d'aliments pour animaux, projet porté initialement par deux coopératives distinctes.

Grâce à un travail de concertation, ces acteurs ont été réunis autour d'un projet commun, aboutissant récemment à la signature d'une lettre d'engagement. Cette approche collaborative permet de rationaliser les investissements et d'optimiser les ressources disponibles.

Ainsi, la souveraineté alimentaire en Guyane passe par un renforcement des infrastructures agricoles, une meilleure coordination des acteurs et un appui technique accru aux producteurs. En structurant les filières et en favorisant la coopération, il devient possible de développer une production locale plus autonome et durable.



Synthèse de l'intervention de Yousri Hannachi, Chambre d'Agriculture France réseau Outre-Mer (CDA)

Les Chambres d'agriculture jouent un rôle clé dans la structuration et l'accompagnement des producteurs pour renforcer la souveraineté alimentaire, que ce soit en métropole ou dans les Outre-mer. Les crises récentes, comme la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine ou encore le blocage du canal de Suez, ont mis en évidence la vulnérabilité des territoires face à leur dépendance aux importations. Ces événements ont souligné l'urgence de développer une autonomie alimentaire durable et résiliente.

Pour répondre à ces enjeux, les Chambres d'agriculture agissent sur plusieurs axes :

- L'augmentation et la sécurisation de la production : en accompagnant les agriculteurs pour améliorer leurs rendements, sélectionner les variétés les mieux adaptées aux territoires et renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques.
- La diversification des productions : pour limiter la dépendance aux importations, en développant des cultures alternatives capables de remplacer les produits importés et en structurant les filières locales.
- L'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations : les agriculteurs sont suivis tout au long de leur parcours professionnel, de l'installation jusqu'à la transmission de leur exploitation, avec un appui constant sur la formation, les évolutions techniques et la gestion des crises.
- Le transfert d'innovations et l'appui technique : grâce à un réseau solide impliquant les instituts techniques et les chercheurs, les Chambres d'agriculture facilitent l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, notamment en lien avec l'agroécologie et la résistance aux maladies et aux changements climatiques.

Un exemple concret de cet engagement est le réseau RITA, qui regroupe des acteurs du transfert et de l'innovation agricole. Ce dispositif favorise les échanges entre les Chambres d'agriculture, les instituts techniques et la recherche pour assurer un déploiement efficace des avancées scientifiques auprès des producteurs.

Concernant les relations des Chambres d'agriculture avec les Organisations de Producteurs (OP), des échanges existent, mais pourraient être renforcés, notamment au niveau national. Si les interactions restent régulières au sein des instances comme l'ODEADOM, il est nécessaire d'intensifier la collaboration sur le terrain afin d'optimiser la structuration des filières et d'assurer une meilleure coordination des actions.

Ainsi, en jouant un rôle de conseil, de formation et d'appui technique, les Chambres d'agriculture accompagnent les producteurs dans leur transition vers une agriculture plus autonome et durable.

En renforçant les liens avec les autres acteurs du secteur, elles contribuent à bâtir un modèle agricole plus résilient et adapté aux défis actuels et futurs.

Les propositions des intervenant(es) pour mieux prendre en compte les besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire

Il a été demandé à la fin de cette séquence une proposition clé pour mieux prendre en compte les besoins alimentaires dans les réflexions autour de la souveraineté alimentaire.

Manuel Gérard, animateur de l'Interprofession fruits et légumes de Guadeloupe (Iguaflhor)

- Garantir une visibilité à long terme sur les conditions de production pour établir des projections fiables à l'horizon 2030-2035.
- Clarifier les aides disponibles, l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires et le développement de solutions agroécologiques en tant qu'alternatives viables.
- La gestion de l'eau en Guadeloupe constitue également un enjeu majeur, nécessitant un cadre précis pour optimiser son utilisation.
- Proposer un meilleur encadrement des organisations de producteurs pour permettre de structurer efficacement les filières. Cette visibilité accrue permettra d'anticiper les évolutions et d'élaborer des scénarios adaptés aux réalités du secteur agricole.
- Mettre en place des outils pour évaluer les volumes et la nature des productions issues des filières organisées et des producteurs indépendants afin de favoriser une réponse plus adaptée aux attentes des différents marchés, qu'il s'agisse de la grande distribution, des collectivités locales ou d'autres débouchés.
- Travailler à une meilleure mutualisation des ressources et une régulation plus équilibrée de la concurrence pour optimiser l'organisation du marché et garantir une offre plus stable et cohérente.

Brice Augustin-Constantin, Secrétaire Général Interprofession Élevage et Viandes de Guyane (Intervig)

- Accroître les investissements en infrastructures : Rattraper le retard en matière d'infrastructures et de financements pour permettre un développement agricole durable, en particulier en Guyane.
- Réduire l'impact de l'éloignement : Mettre en place des solutions pour pallier la vulnérabilité logistique liée aux retards de transport, qui peuvent fragiliser l'ensemble des filières locales.
- Renforcer les capacités financières des organisations de producteurs : Soutenir ces structures encore récentes en leur apportant des fonds de roulement et des capacités d'investissement suffisantes pour accompagner leur montée en puissance.

Yousri Hannachi, CDA France réseau Outre-Mer (CDA)

- Renforcer les financements : Mobiliser des moyens pour soutenir les projets agricoles et accompagner les transitions nécessaires à une production durable.
- Développer une politique volontariste : Mettre en place des stratégies adaptées aux besoins du secteur et assurer un cadre structurant pour le développement agricole.
- Écouter et accompagner les agriculteurs : Considérer les producteurs comme des entrepreneurs en valorisant leurs initiatives et en adaptant les dispositifs d'accompagnement à leurs réalités et ambitions.

Présentation synthétique des résultats de l'étude sur la structuration des filières végétales et élevages des DROM

Cette étude, commanditée par l'ODEADOM et réalisée par le bureau d'études Agrex Consulting, avaient pour principaux objectifs :

- Réaliser un état des lieux de la structuration pour chacun des 5 DOM pour les filières animales et végétales de diversification,
- Mettre en évidence les apports et les freins à la structuration des filières,
- Identifier des leviers permettant de renforcer la structuration des filières agricoles.

La synthèse de l'étude est disponible via ce lien sur le site de l'ODEADOM :

<https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2024/05/2024-INTERDROM-SYNTHESE-Analyse-de-la-structuration-des-filières-vegetales-et-elevage-des-departements-dOutre-mer.pdf>



25 février 2025

ANALYSE DE LA STRUCTURATION DES FILIERES VEGETALES ET ELEVAGES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER : ETAT DES LIEUX, IDENTIFICATION DES FREINS ET LEVIERS, PERSPECTIVES

État actuel de la structuration dans les DOM – Éléments clés

Des disparités de structuration et des structures nombreuses...

- Malgré de grosses disparités inter-DOM et inter-filières, des structures globalement nombreuses et de petites tailles souvent fragiles économiquement.
- Les filières de diversification végétale ont des niveaux de structuration inférieurs aux filières animales (hormis à Mayotte).

11 Structures à caractère interprofessionnel dont 4 interprofessions reconnues (filiale animale)

61 Structures collectives en filières de diversification (ayant un rôle dans la commercialisation)



Près de **3 200** adhérents



113 000 tonnes

Indicateurs clés – Structuration des filières dans les 5 DOM

Indicateurs	Végétale	Animale
Interprofessions reconnues	0	4
Structures interprofessionnelles non reconnues	5	2
Nb de structures collectives *	28	33
Nb adhérents par structure	49	55
Tonnage moyen par structure (t)	1 864	1 841
Chiffre d'affaires moyen par structure (€)**	2,93 millions €	4,55 millions €

Poids de la structuration au sein des filières (volume)

Indicateurs	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte
Végétal	34%	0,40%	35%	37%	1,70%
Animal	44%	68%	84%	92%	30%

Périmètre végétal : Fruits, légumes et tubercules (Mayotte inclut PRAM Vanille et Mang, et Antilles hors banane export)

Périmètre animal : L'intégration des filières lait, œuf et miel a été arbitrée au cas par cas pour chaque DOM, et privilégié dans les parties états des lieux

* OP reconnues ou agréées ou structures collectives principalement axées sur la commercialisation

** CA hors aide et hors fournisseurs d'approvisionnement

2

Apports et freins à la structuration – Côté producteur

LES APPORTS POTENTIELS – Côté producteurs

- **Gain de temps** grâce à la délégation de la **commercialisation** à une structure collective,
- Accès à un certain nombre de **dispositifs d'aide** (POSEI notamment),
- Accès à un **accompagnement technique**,
- **Stratégies d'approvisionnement groupé** en matières premières,
- Accès à de **nouveaux marchés** grâce à la massification de l'offre (restauration collective, GMS, Export, grossistes...),
- Regroupement de l'offre et **pouvoir de négociation** face aux clients (dans un but de sécurisation et d'amélioration des revenus),
- **Visibilité par rapport aux pouvoirs publics** (possibilité de porter la voix à travers les représentants d'une filière etc.).



Sources : Agrex Consulting d'après les entretiens professionnels.

Agrex Consulting
une équipe d'ingénieurs conseil

3

LES FREINS – Côté producteurs

- **Absence d'intérêt à se structurer** pour les producteurs qui n'ont pas de difficulté à commercialiser leur production.
- **Apport économique** des structures collectives limité :
 - Prix pratiqués par les OP souvent inférieurs aux prix de la vente directe, même avec les aides du POSEI.
 - Le coût de l'adhésion à une OP, parfois mal perçu par certains agriculteurs, qui ne comprennent pas que le service apporté a un coût. Le gain de temps de commercialisation n'est pas toujours pris en compte dans le raisonnement des agriculteurs.
 - Le délai de paiement : immédiat en vente directe, différé en OP.
- **Freins culturels** importants : Tradition de la vente directe et méfiance vis-à-vis des structures collectives.
- L'**accompagnement technique**, administratif est parfois jugé insuffisant par les producteurs.
- Certaines structures refusent d'accueillir de **nouveaux adhérents** :
 - **Prise en charge** de nouveaux adhérents **lourde** pour de faibles volumes.
 - Risque de ne **pas avoir les débouchés suffisants** pour les volumes,
 - Agriculteurs trop **éloignés géographiquement**,
 - Raisons plus **subjectives** (ententes, enquête de moralité etc.).

Axes de travail

Constat

- La **structuration** présente un certain nombre d'**avantages** pour les producteurs, distributeurs et consommateurs.
- Le **modèle actuel** permet en partie d'en **bénéficier**, mais présente également des limites.
 - La **structuration** dans son fonctionnement actuel n'est **pas attrayante** pour une large partie des producteurs, notamment les producteurs de petites tailles, qui restent les plus nombreux dans les DOM.
 - Les **acteurs de l'aval** estiment que les structures sont **trop nombreuses** ce qui **limite l'attrait de l'offre** (en diversité, quantité et qualité) ainsi que les **capacités à planifier** la production et à se positionner sur des marchés de gros volumes.

2 axes de travail

1. Poursuivre les efforts de structuration déjà amorcés en rationalisant certains aspects :

- Renforcement du rôle des interprofessions,
- Regroupement des structures, notion de taille critique,
- Gouvernance et sociétés commerciales,
- Accueil de nouveaux adhérents.

2. Encourager la professionnalisation des exploitations non structurées

- Pour qu'elles puissent présenter les garanties suffisantes en termes de sécurité alimentaire,
- Et éventuellement, à terme, envisager de rejoindre une filière structurée.

Encourager le regroupement des structures

Constat : Un certain nombre de structures collectives **plus ou moins solides** existent au sein de chaque DOM. Les différents états des lieux déployés et les échanges avec les professionnels de l'amont et de l'aval ont pu montrer que les structures sont relativement **nombreuses pour la taille des territoires** sur lesquelles elles opèrent.

Encourager le regroupement des structures : notion de taille critique

Regrouper les structures de production, pour :

- **Optimiser les coûts de fonctionnement** (meilleur accompagnement et maintien d'un niveau de cotisation qui rendra l'OP plus attractive pour les adhérents actuels et potentiels).
- **Mieux orchestrer la planification** des productions (réponses aux besoins des acteurs, stabilité des prix pour les agriculteurs etc.).
- **Consolider la solidité financière des structures** pour notamment proposer des solutions de **préfinancement** qui permettraient de lever le gros frein des délais de paiement (les OP doivent se saisir du sujet et initier des démarches).
- **Se positionner davantage sur les marchés** de la GMS, de la transformation et de la restauration collective.
- Être en mesure **d'accepter davantage d'adhérents** avec une force commerciale et des débouchés adaptés ainsi qu'une capacité d'accompagnement suffisante.
- **Emerger sur des dispositifs** plus difficilement accessibles à des structures peu organisées (PO).
- **Proposer davantage de services à ses producteurs** (Exemple, collecte de la marchandise etc.).

Encourager le regroupement des structures : notion de taille critique

- L'atteinte d'une taille critique ne passera pas forcément/uniquement par la fusion des coopératives/OP.
- Instaurer des **systèmes de mutualisation** des moyens peut être envisagé, notamment sur des investissements lourds.
 - Nécessité de freiner la tendance visible dans certains DOM où chaque structure cherche à disposer de ses propres moyens (abattoir, couvoir, entrepôt de stockage, moyens logistiques...).
 - Investissements lourds et coûteux, pour l'OP, mais également en subventions publiques, et certains projets ont pu mettre en péril la viabilité économique de certaines structures collectives.
 - Levier du fléchage des aides vers des projets collectifs viables.
- Mettre en place au niveau interprofessionnel des **plans de filière opérationnels** intégrant des objectifs globaux par structure (production chiffrée, espèces à développer ...).
- **Rehausser les seuils de reconnaissance** à 500 000 € de chiffre d'affaires, à moduler pour certaines filières (ovin/caprin, cunicole) et tenant compte des situations de Mayotte et de la Guyane.
 - Limiter les scissions des structures actuelles et le foisonnement de nouvelles structures.
 - Tendre à terme vers des seuils communs à la métropole (déjà dépassé pour la plupart des OP végétales).

Consolider les bases des structures

Constat : Les acteurs se sont parfois **regroupés** dans le but **d'accéder aux aides POSEI**, mais **sans une réelle mutualisation** du fonctionnement. Cela se traduit sur le terrain, par des OP qui s'appuient, sur **plusieurs sociétés de commercialisation** qui continuent à **appartenir à certains producteurs de l'OP**.

Cela pose la **question du rapport de pouvoir réel entre les adhérents** (au-delà du nombre de voix ou de parts, un adhérent qui est également un important client de l'OP dispose d'un statut privilégié), et surtout de **transparence et d'équité** au niveau des prix de vente. Aux **Antilles** notamment cela renforce pour une part des agriculteurs le **sentiment que les OP sont aux mains de quelques producteurs et non du collectif** et les dissuade d'y adhérer.

Consolider les bases des structures : gouvernance et sociétés commerciales

- **Consolider les bases des structures collectives** en rendant plus saine et transparente la gestion, notamment concernant les sociétés commerciales et les prix pratiqués.
- Mettre en place des **règles de bon fonctionnement** pour les OP par les pouvoirs publics, notamment sur les modalités de fixation du prix : fixation du prix en amont (à la semaine ou au mois), grille de qualité, modalité de communication aux adhérents.
- **Solidifier la gouvernance** en mettant de côté les « problèmes d'hommes », qui ne peuvent pas être systématiquement présentés, et surtout acceptés, comme le frein à la structuration. Institutions et interprofessions devant garder une parfaite neutralité et favoriser la communication entre les acteurs.

Constat : L'accueil de nouveaux adhérents est limité dans certain DOM, soit parce que les producteurs ne sont pas intéressés par les structures, soit parce que les structures refusent l'adhésion de nouveaux membres. L'ouverture des structures à de nouveaux adhérents avec des critères d'entrée clairs et objectifs doit être favorisée.

Accueil de nouveaux adhérents

- **Communiquer auprès des producteurs indépendants** sur la mise en place d'un dispositif d'aide aux nouveaux adhérents, levier intéressant prévu dans le POSEI 2024 (mais qui ne rendra pas, à lui seul les OP attractives).
- **Amplifier le travail de communication auprès des jeunes agriculteurs**, dans le cadre de formations et parcours à l'installation.
- **Renforcer l'information sur le fonctionnement des structures collectives** (interprofession, DAAF, ...) pour clarifier les apports et obligations de chacun (OP et producteurs).
- **Clarifier systématiquement les règles de fonctionnement** : délai de paiement (des OP et du POSEI), les modalités de fixation du prix (marge, cotisation OP,...), le niveau d'accompagnement technique.
- **Renforcer la pédagogie et les contrôles sur le respect sur les règles d'apport**. Il est bon que les OP disposent d'une certaine latitude sur ce point mais le non-respect des règles dans certains cas leur est préjudiciable : difficultés de planification, apports moins importants de produits quand les prix sont élevés (et inversement quand les prix sont bas).

Merci de
votre
attention

Claire BECHET

Margot CARACCIOLO

14 rue des Tournelles 51100 REIMS

Tél. : 03 26 24 85 06

E-mail : cbechet@agrexconsulting.fr

margot.caracciolo@agrexconsulting.fr



Table ronde

3

Coopération et structuration : Comment renforcer la structuration des filières ?

Liste des intervenantes et intervenants :

Stéphane Avril - Directeur Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de TERRACOOOP - Coopérative agricole basée à la Réunion

Philippe Aliane - Directeur de la coopérative bananière Les Producteurs de Guadeloupe (LPG)

Sophie Dupille - Secrétaire Générale de l'Association Interprofessionnelle de Mayotte (AIM)

Laure Hélène Ribola - Secrétaire Générale de L'association réunionnaise interprofessionnelle du bétail, des viandes et du lait (ARIBEV)

Venitus Jennick - Producteur en polyculture-élevage en Martinique, Président des Jeunes Agriculteurs (JA).

Animatrice Emmanuelle Brisse

Table ronde en deux temps :

Temps 1 : Partage du contexte et des problématiques

Temps 2 : Les leviers et/ou solutions

Première partie de la table ronde :

« Comment renforcer l'attractivité des structures collectives ? »

À la suite de la présentation de la synthèse de l'étude sur la structuration des filières, un intervenant dans la salle a souligné l'importance de prêter attention au vocabulaire employé lorsqu'il s'agit de désigner les agriculteurs non intégrés aux filières. Les termes comme déstructurés ou désorganisés peuvent être, selon lui, perçus négativement et ne favorisent pas leur adhésion. Préférer l'expression producteurs indépendants permet de valoriser leur autonomie tout en les encourageant à rejoindre une dynamique collective.

Cette approche, plus inclusive, facilite le dialogue et incite ces producteurs à s'organiser ensemble pour renforcer la structuration des filières.

Synthèse de l'intervention de Venitus

Jennick, producteur en polyculture-élevage et président des JA en Martinique.

Le modèle agricole métropolitain n'est pas toujours adapté aux réalités des Outre-mer, notamment en raison de la taille réduite des exploitations. En Martinique, par exemple, la majorité des exploitations agricoles sont de petite superficie, ce qui influence fortement les modes de commercialisation. Contrairement aux grandes exploitations qui s'appuient principalement sur les coopératives et les circuits longs, de nombreux producteurs doivent privilégier la vente directe pour garantir la rentabilité de leur activité.

Cette structuration spécifique ne signifie pas un manque d'organisation. La vente directe permet aux producteurs de fixer leurs propres prix, d'optimiser leurs marges et d'éviter la pression des grandes surfaces. Toutefois, pour répondre à l'ensemble des besoins du marché, certains producteurs adoptent une approche mixte : écouler une partie de leur production via une coopérative tout en maintenant un réseau de clients en vente directe. Ce modèle hybride leur permet d'assurer la viabilité de leur exploitation tout en bénéficiant des avantages des circuits organisés.

Les coopératives, bien que jouant un rôle clé dans l'organisation des filières, imposent des quotas qui peuvent limiter la flexibilité des producteurs.

En Martinique, l'adhésion à une coopérative implique souvent de vendre au moins 80 % de sa production à cette structure (seuil réglementaire maximum de 75%), ce qui peut poser des difficultés aux petites exploitations qui cherchent à diversifier leurs débouchés.

L'enjeu pour l'avenir est donc de mieux adapter la structuration des filières aux spécificités des petites exploitations ultramarines. Cela implique de :

- Reconnaître et valoriser la vente directe comme un mode de commercialisation essentiel pour la viabilité économique des petits producteurs.
- Faciliter l'accès aux infrastructures adaptées, comme les abattoirs et les outils de transformation, pour permettre aux producteurs de maximiser la valeur ajoutée de leurs produits.
- Adapter les modèles coopératifs en intégrant davantage de flexibilité pour répondre aux besoins des exploitations de taille réduite.

Ainsi, plutôt que d'imposer un modèle unique calqué sur la métropole, il est crucial de concevoir des solutions adaptées aux réalités locales afin d'assurer un équilibre entre structuration des filières et autonomie des producteurs.



Synthèse de l'intervention de Stéphane Avril, directeur RSE de Terracoop à La Réunion

L'attractivité des Organisations de Producteurs (OP) varie selon les territoires et les filières. Si certaines études mettent en avant un manque d'adhésion, cette perception n'est pas généralisée. Certaines OP, comme Terracoop, continuent d'attirer de nouveaux producteurs, notamment ceux qui s'installent sans réseau commercial établi ou ceux qui cherchent à transmettre leur exploitation.

Les OP offrent des services essentiels pour ces profils : accompagnement technique, structuration des débouchés et appui logistique. Toutefois, les producteurs ayant déjà une clientèle fidèle et une activité rentable en vente directe ont moins besoin de ces structures. L'enjeu principal est donc de répondre aux attentes des adhérents actuels afin de renforcer la dynamique collective et, par effet de bouche-à-oreille, d'attirer de nouveaux membres.

Dans des territoires comme La Réunion, où le secteur agricole est limité en taille et où les échanges entre producteurs sont nombreux, la clé du développement des OP repose sur leur performance et leur capacité à satisfaire les besoins des adhérents. Plus une OP apporte de la valeur ajoutée à ses membres, plus elle attire naturellement d'autres producteurs.

Pour améliorer leur visibilité et renforcer leur attractivité, certaines OP travaillent en collaboration avec des interprofessions comme l'ARIFEL, en lançant des campagnes de communication ciblées sur des filières spécifiques. Si le bouche-à-oreille reste un vecteur clé de recrutement, la promotion active des avantages des OP pourrait favoriser une plus large adhésion et optimiser l'organisation des filières agricoles en Outre-Mer.



Synthèse de l'intervention de Laure-Hélène Ribola, secrétaire générale de L'association réunionnaise inter-professionnelle du bétail, des viandes et du lait (ARIBEV)

La structuration des filières agricoles varie considérablement entre l'élevage et les fruits et

Première partie de la table ronde

légumes, notamment à La Réunion. Alors que 92 % de la production animale est intégrée dans un cadre coopératif et interprofessionnel, les fruits et légumes restent beaucoup plus dispersés. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs historiques, économiques et logistiques.

Les coopératives d'élevage, mises en place depuis plus de 45 ans, jouent un rôle central dans l'organisation de la production. Elles permettent de mutualiser les moyens, d'accompagner les éleveurs et de planifier les volumes, assurant ainsi une meilleure régulation du marché. Ce modèle garantit également une rémunération plus stable aux producteurs, en amortissant les fluctuations du marché grâce à un effet tampon.

L'un des éléments clés de cette structuration repose sur un modèle «d'entonnoir» propre à l'élevage : les produits animaux doivent inévitablement transiter par des infrastructures spécifiques, telles que les abattoirs ou les collecteurs de lait. Ce passage obligatoire favorise la traçabilité, la régulation des volumes et l'intégration des éleveurs dans un cadre structuré. À l'inverse, la production de fruits et légumes ne suit pas ce même schéma, offrant davantage de flexibilité aux producteurs qui peuvent opter pour la vente directe.

La planification est un autre facteur déterminant : dans l'élevage, la production doit être anticipée et ajustée en fonction des débouchés, sous peine de déséquilibrer le marché. Les fruits et légumes, quant à eux, peuvent être produits et écoulés plus rapidement, ce qui limite la nécessité d'un encadrement strict.

Enfin, la coopération entre producteurs est un élément fondamental de la structuration des filières animales. Les coopératives, gérées par les éleveurs eux-mêmes, garantissent un fonctionnement transparent et adapté aux besoins des adhérents, renforçant ainsi leur attractivité.

En conclusion, la différence de structuration entre les filières élevage et fruits & légumes s'explique par des contraintes logistiques, la nécessité de traçabilité et une culture coopérative plus ancrée dans l'élevage. Pour renforcer la structuration des filières fruits et légumes, il serait nécessaire de mieux organiser la planification de la production et de développer des outils de régulation adaptés à leurs spécificités.

Synthèse de l'intervention de Sophie Dupille, secrétaire générale de l'Association Interprofessionnelle de Mayotte (AIM)

La structuration des filières végétales à Mayotte diffère de celle de l'élevage en raison de l'absence de goulot d'étranglement lié à la transformation des produits. Contrairement aux productions animales qui nécessitent des infrastructures comme des abattoirs ou des laiteries, les productions végétales peuvent être vendues directement, notamment en bord de route, permettant ainsi un retour financier immédiat aux producteurs.

Toutefois, certaines filières spécifiques comme le café, le cacao ou la vanille nécessitent un processus de transformation avant commercialisation. Dans ces cas, 80 à 90 % de la production transite par les Organisations de Producteurs (OP), ce qui démontre le rôle clé de ces structures dans la consolidation et la valorisation de ces filières.

L'adaptation du modèle coopératif à Mayotte est un processus progressif qui repose sur plusieurs facteurs :

- Le temps et l'expérience :

La coopérative UCOOPAM, par exemple, n'a que dix ans d'existence, et il faut du temps pour instaurer une organisation efficace.

- La confiance et la démonstration des bénéfices :

Une coopérative devient attractive lorsque ses résultats sont visibles et qu'elle apporte une sécurité économique à ses adhérents, notamment en période de crise, comme l'a illustré le contexte récent à Mayotte.

- Une meilleure communication et accompagnement :

Sensibiliser les producteurs aux avantages des coopératives (accès aux aides, structuration des débouchés, soutien en cas de crise) est essentiel pour favoriser l'adhésion. En ce qui concerne l'intégration des petites productions, le modèle du jardin mahorais – un système de culture diversifié combinant arboriculture et maraîchage – est une spécificité locale qui présente de nombreux intérêts agronomiques et écologiques.

Toutefois, sa rentabilité économique reste un défi. Des travaux menés avec l'ODEADOM ont permis d'établir des référentiels technico-économiques pour optimiser ce modèle. Un projet est prévu entre 2025 et 2027 afin d'améliorer la productivité du jardin mahorais tout en préservant ses bénéfices environnementaux.

Ainsi, la structuration des filières végétales à Mayotte repose sur un équilibre entre modernisation des pratiques agricoles, développement des coopératives et adaptation aux spécificités locales, garantissant un modèle durable et adapté aux réalités du territoire.

**Synthèse de l'intervention de Philippe Aliane,
directeur de la coopérative bananière Les
Producteurs de Guadeloupe (LPG)**

L'intégration des producteurs dans une Organisation de Producteurs (OP) repose avant tout sur leur capacité à répondre aux exigences du marché et aux réglementations en vigueur, notamment dans des filières complexes comme la banane. Il n'existe pas de critère de tonnage minimum, mais l'adhésion implique le respect des règles de l'OP, qui elle-même doit se conformer aux normes nationales et européennes.

Le choix d'intégrer une OP dépend avant tout de la stratégie économique du producteur. Certains agriculteurs peuvent vivre correctement de leur activité sans intégrer une OP, en exploitant des circuits de vente directe qui leur permettent de maximiser leurs marges. En revanche, pour ceux qui souhaitent se développer et bénéficier d'un cadre structuré, l'OP représente un outil d'accompagnement et de croissance, bien que cela implique de s'adapter à ses contraintes.

La question des aides agricoles est un point clé : contrairement aux idées reçues, les aides ne sont pas toutes exclusivement réservées aux adhérents des OP. Elles sont accessibles à tous les agriculteurs, mais les démarches administratives peuvent être plus complexes pour les indépendants. Si certains agriculteurs hors OP rencontrent des difficultés pour obtenir ces aides, cela relève davantage de la complexité de l'accès aux aides que d'une exclusion volontaire des non-adhérents. Seules les aides du POSEI incitent pour la majorité à l'adhésion à des structures collectives.

Enfin, il est essentiel de reconnaître la complémentarité des modèles :

- Les OP garantissent une structuration de filière, une régulation du marché et un accompagnement collectif.
- La vente directe offre plus de flexibilité et une meilleure rémunération pour certains producteurs, notamment ceux qui exploitent de petites surfaces.

Plutôt que d'opposer ces deux approches, il est nécessaire de les considérer comme des modèles coexistants et répondant à des besoins spécifiques selon les territoires, les productions et les stratégies individuelles des agriculteurs.

Question complémentaire

partie 1

« Existe-il une taille critique des OP ? »

Synthèse de l'intervention de Stéphane Avril, directeur RSE de Terracoop à La Réunion

Pour renforcer l'attractivité et l'efficacité des Organisations de Producteurs (OP), il est essentiel d'atteindre une taille critique permettant d'assurer un accompagnement optimal des producteurs et de garantir la rentabilité des structures.

L'expérience de certaines coopératives démontre que la croissance progressive est un facteur clé de réussite. Une OP ayant démarré avec 10 producteurs et 500 tonnes peut, en quelques années, atteindre 150 producteurs et 6 000 tonnes, avec un chiffre d'affaires multiplié par cinq. Cependant, la situation actuelle impose de nouveaux défis administratifs, financiers et sociaux qui nécessitent une gestion rigoureuse des trésoreries, des règlements et des aides publiques.

Toutefois, une croissance excessive peut aussi devenir un risque, en rendant la gestion plus complexe et en menaçant la cohésion interne. Définir un chiffre idéal pour une OP est difficile, mais un seuil minimal existe, estimé à 100 000 euros de chiffre d'affaires et cinq adhérents.

La structuration des OP est également influencée par la diversité des filières, notamment les petites filières spécialisées comme le bio ou des productions de niche. Plutôt que d'abaisser les seuils, il est préférable de laisser du temps aux OP naissantes pour atteindre une masse critique et assurer leur viabilité.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la pérennité des OP. La disparition d'une OP crée une image négative qui nuit à l'attractivité du modèle. Il est donc crucial d'accompagner la consolidation des structures existantes et d'encourager des modèles économiquement viables, garantissant ainsi une organisation stable et durable pour les producteurs.

Synthèse de l'intervention de Philippe Aliane, directeur de la coopérative LPG en Guadeloupe

L'expérience de la filière banane en Guadeloupe et en Martinique illustre l'importance d'une structuration progressive pour renforcer la rentabilité et l'accompagnement des producteurs. Initialement divisée en plusieurs groupements (quatre en Martinique et deux en Guadeloupe), la filière a nécessité plusieurs années de mutualisation pour aboutir à une organisation unique par territoire, avant d'aller plus loin avec une union interterritoriale entre la Martinique et la Guadeloupe.

Au-delà de la taille critique et des exigences en matière d'adhérents et de production, l'enjeu principal réside dans la création de valeur pour les producteurs, notamment les jeunes agriculteurs qui doivent être accompagnés dans leur développement. La priorité n'est pas tant une question de chiffres que de vision et de cap à long terme pour permettre aux agriculteurs d'évoluer et de produire davantage.

Trop souvent, la structuration des organisations est perçue uniquement à travers le prisme des aides publiques, ce qui limite le débat. Une organisation professionnelle efficace doit avant tout identifier les contraintes de ses adhérents et trouver des solutions pour y répondre, construire une relation solide avec la distribution et les pouvoirs publics, et lever les freins qui entravent la production.

Enfin, un point fondamental souvent oublié est la rémunération des agriculteurs. La question essentielle reste de savoir comment garantir un revenu décent aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur métier. Plutôt que de se focaliser uniquement sur des critères administratifs ou financiers, les débats doivent être recentrés sur les moyens de valoriser le travail des agriculteurs et d'améliorer leurs conditions de vie.

Regards croisés sur le Pacifique

Synthèse de l'intervention de Jean-Christophe Niaoutou, président de la chambre d'agriculture de Nouvelle Calédonie

La structuration des filières agricoles en Nouvelle-Calédonie présente des disparités importantes entre la production végétale et la production animale. Le secteur animal est bien organisé depuis 40 ans, avec un établissement public gérant la collecte, l'abattage et la distribution de la viande bovine et porcine, représentant 70% du marché bovin et 60% du marché porcin. L'éleveur perçoit un prix unique fixé par les élus du Congrès, indépendamment de la distance à l'abattoir.

En revanche, le secteur végétal est très peu structuré : une seule coopérative représente à peine 3 à 4% du marché local. Les producteurs sont soumis à de fortes variations des prix, avec des périodes de surproduction et d'autres où les conditions climatiques tropicales compliquent la production, même sous serre. La transformation agroalimentaire est encore à un stade embryonnaire et constitue un enjeu majeur pour stabiliser les débouchés.

Par ailleurs, l'intégration des produits locaux dans la restauration scolaire est un défi crucial. Actuellement, moins de 15% des aliments servis dans les cantines sont issus de la production locale, malgré des enjeux de santé publique alarmants (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires). La Polynésie française a pris une avance sur cette problématique en instaurant une loi visant 50% de produits locaux dans les cantines d'ici 2030, une initiative qui pourrait inspirer les autres territoires du Pacifique.

Comment renforcer la coopération et la mutualisation entre filières ?

Synthèse de l'intervention de Sophie Dupille, secrétaire générale de l'AIM à Mayotte

L'Association des interprofessions de Mayotte (AIM) a été créée il y a un an et demi à l'initiative des acteurs locaux. Elle regroupe à la fois les filières végétales (fruits et légumes, café, cacao, vanille) et les productions animales (volaille de chair, lait, œufs), ainsi que les acteurs de la transformation agroalimentaire, incluant la production laitière, la fabrication de repas, l'alimentation animale et les engrais organiques.

À l'origine, cette interprofession a été mise en place pour défendre le POSEI à Mayotte. Mais très vite, son rôle s'est élargi face aux nombreuses problématiques communes du territoire, telles que la gestion du foncier, l'octroi de mer ou encore l'accompagnement post-crise.

L'AIM joue désormais un rôle essentiel dans la structuration des filières et est devenue un interlocuteur clé des partenaires publics et privés, aussi bien au niveau local que national.

Plusieurs projets inter-filières ont émergé, notamment la création d'une marque territoriale, destinée à valoriser la production locale. Son lancement interviendra une fois la production stabilisée. Un autre axe de travail porte sur le rapprochement entre les filières élevage et maraîchage, afin d'optimiser l'utilisation des effluents agricoles et de favoriser des modèles d'exploitation associant polyculture et élevage. Cette dynamique de coopération s'étend également à la filière vanille et à la filière laitière, avec le développement d'arômes de vanille pour les yaourts, en partenariat avec un acteur majeur de la production laitière à Mayotte. Après un an et demi d'existence, le bilan est très positif. De nombreux projets sont en cours et les avancées sont plus rapides que prévu. L'AIM inscrit son action dans le cadre du plan de souveraineté alimentaire. Les perspectives sont encourageantes pour le développement et la structuration des filières à Mayotte.

Synthèse de l'intervention de Laure-Hélène Ribola, secrétaire générale de l'ARIBEV à La Réunion

À La Réunion, la complémentarité entre les filières est une réalité bien ancrée et un facteur essentiel du développement agricole. Les chiffres de production en témoignent : 17 millions de litres de lait, 10 500 tonnes de porc et 1 200 tonnes de bœuf. Une telle production implique une gestion importante des effluents, nécessitant leur épandage ou leur traitement. Sans une forte complémentarité entre les filières, cette gestion ne serait pas viable.

Historiquement, cette synergie repose sur la canne à sucre, qui joue un rôle central dans l'épandage, notamment dans les zones de basse altitude. Mais d'autres productions végétales participent également à cette dynamique. La nécessité de préserver ces interactions s'est renforcée face aux crises, notamment l'augmentation des prix des engrais, incitant à développer davantage des solutions locales pour une agriculture plus résiliente et autonome.

Au-delà de l'épandage, d'autres complémentarités existent, comme l'utilisation de la bagasse et de la paille de canne, qui participent à un cercle vertueux entre les différentes productions. Si le modèle réunionnais ne repose pas sur des jardins créoles, il intègre néanmoins des systèmes de polyculture-élevage, souvent sous la forme d'associations comme la production porcine et la culture de la canne à sucre. Ce type d'organisation permet l'épandage sur les propres surfaces des exploitants, une condition indispensable pour toute nouvelle installation.

Ainsi, l'articulation entre les différentes filières agricoles est un levier majeur pour assurer la durabilité des exploitations à La Réunion et renforcer leur adaptation aux enjeux environnementaux et économiques.

Synthèse de l'intervention de Philippe Aliane, directeur de la coopérative LPG en Guadeloupe

En Guadeloupe et en Martinique, il y a eu historiquement une tendance à opposer les filières agricoles, ce qui a freiné le développement d'une véritable complémentarité. Lorsque l'on parle de diversification, il faut d'abord rappeler l'existant, à savoir des systèmes historiquement centrés sur la canne à sucre ou la banane, comme cela a pu être le cas à La Réunion.

Un autre constat essentiel est que, malgré une vision souvent segmentée de l'agriculture en fonction des productions, les défis restent communs à toutes les filières : impact du changement climatique, effets de la libéralisation des marchés et complexité croissante des réglementations. Ces difficultés, partagées aussi bien par l'élevage que par la production végétale, devraient encourager un travail collectif et une plus grande intelligence territoriale pour renforcer la coopération.

Face à cette réalité, il est nécessaire d'engager une réflexion commune sur les synergies possibles entre les filières, afin de produire plus et mieux. Les pouvoirs publics ont ici un rôle clé à jouer, en soutenant et en favorisant ces logiques de complémentarité. Il est essentiel que les politiques agricoles incitent au développement de stratégies communes, qui allient efficacité économique et durabilité, en renforçant les collaborations entre acteurs du secteur.

Synthèse de l'intervention de Stéphane Avril, directeur RSE de Terracoop à La Réunion

Terracoop est une coopérative polyvalente qui ne se limite pas à l'OP fruits et légumes, mais inclut également l'approvisionnement des exploitations. Cette diversité lui confère une expertise technique sur l'ensemble des filières, collaborant aussi bien avec des éleveurs que des maraîchers. De fait, la majorité des adhérents sont déjà impliqués dans plusieurs activités agricoles, comme l'élevage ou la canne à sucre, ce qui favorise une certaine complémentarité entre les filières.

Sur le plan technique, des collaborations inter-filières existent déjà, mais leur développement reste un enjeu stratégique. L'ambition de Terracoop est d'offrir une solution globale aux exploitations agricoles, plutôt qu'une approche strictement sectorielle. Ainsi, la diversité des exploitations n'est pas un frein, bien au contraire : un adhérent avec seulement 2 000 m² de serre peut très bien compléter son activité avec la canne ou l'élevage, garantissant une meilleure résilience économique.

Toutefois, la coopération au niveau commercial est plus complexe, en raison du cloisonnement des marchés, des interprofessions et des circuits de distribution. La logistique et les exigences propres à chaque secteur compliquent la mise en place d'un modèle intégré. Malgré ces freins, les échanges techniques et la collaboration inter-filières offrent encore un important potentiel de développement, que Terracoop entend explorer pour mieux accompagner ses adhérents et renforcer la viabilité des exploitations.

partie 2

« Existe-il une taille critique des OP ? »

Synthèse de l'intervention de Laure-Hélène Ribola, secrétaire générale de l'ARIBEV à La Réunion

L'objectif central des modèles coopératifs est d'assurer une rémunération équitable des producteurs, en leur apportant un accompagnement et des outils pour améliorer leurs pratiques. La question du seuil de nombre d'adhérents au sein d'une coopérative n'est pas l'enjeu principal : c'est avant tout la vision collective qui doit primer, qu'elle soit partagée par cinq, vingt-cinq ou cinquante producteurs.

L'accompagnement coopératif permet de favoriser le développement des compétences, l'optimisation des pratiques et, potentiellement, une augmentation de la productivité, sans pour autant obliger chaque agriculteur à accroître la taille de son exploitation. Ce soutien contribue à réduire les coûts de production, notamment grâce à la mutualisation des moyens et à une meilleure organisation de la mise en marché, qui garantit une meilleure valorisation des produits.

Enfin, la notion de volume d'apport dans les coopératives joue un rôle clé : un apport minimum permet d'amortir certains coûts fixes et de renforcer la rentabilité collective. La mise en place de seuils progressifs pourrait ainsi favoriser la confiance des producteurs et renforcer leur engagement au sein des structures collectives.

Toutefois, au-delà des critères purement économiques, les dynamiques humaines et politiques restent des enjeux structurants, propres à l'ensemble du secteur agricole.

Synthèse de l'intervention de Venitus Jennick, producteur en polyculture-élevage en Martinique, et président des JA

La question de la rémunération des agriculteurs est en effet centrale, en particulier pour les jeunes exploitants qui s'installent. Leur modèle économique repose sur un plan d'entreprise qui doit garantir un revenu stable, avec l'objectif minimal d'atteindre un SMIC mensuel en quatre ans. La diversification des activités, notamment entre production animale et végétale, constitue une stratégie d'adaptation face aux variations climatiques, aux aléas du marché, etc.

Les coopératives jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des producteurs, mais les circuits de vente directe doivent bénéficier d'un soutien équivalent. Par ailleurs, la qualité des semences représente un enjeu majeur.

La forte dépendance à des variétés européennes inadaptées aux climats tropicaux entraîne une baisse des rendements et expose davantage les cultures aux maladies, accentuée par la réduction des solutions phytosanitaires disponibles. Cette situation fragilise non seulement les producteurs mais aussi les coopératives, rendant nécessaire une révision des stratégies d'approvisionnement en semences adaptées aux réalités locales.

Regards croisés sur le Pacifique

Synthèse de l'intervention de Jean-Christophe Niaoutou, président de la chambre d'agriculture de Nouvelle Calédonie

Les territoires du Pacifique partagent une situation particulière : étant situés en bout de ligne maritime, ils sont les derniers approvisionnés en cas de crise mondiale. Cette dépendance est encore plus marquée pour Wallis et Futuna, qui subit une double insularité, étant ravitaillé uniquement via la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie.

Ces contraintes renforcent l'urgence d'une sécurité alimentaire locale, car lors des crises du Covid ou de l'insurrection en Nouvelle-Calédonie, la fermeture des ports a mis en péril l'accès à l'alimentation. Seules les productions locales ont permis de limiter les pénuries.

Face à ces enjeux, une fédération des chambres du Pacifique sera créée par la signature d'une convention, officialisée ce soir (le 25 février 2025). Cet engagement vise à développer conjointement les filières agricoles et agroalimentaires à l'échelle d'un territoire immense de 7 millions de km², soit l'équivalent de l'Europe. La Polynésie, avec ses 70 îles habitées, fait face à des défis logistiques majeurs pour assurer un approvisionnement régulier. L'objectif est de rapprocher les acteurs locaux afin de renforcer leur capacité à subvenir aux besoins des populations de manière durable.

Malgré ces défis, certaines filières en Nouvelle-Calédonie sont déjà solides et performantes. Le territoire produit 12 000 tonnes de maïs par an, permettant une autosuffisance en alimentation animale pour les élevages porcins et avicoles. De même, la viande bovine (4 000 tonnes), les crevettes (1 500 tonnes) et les citrouilles (2 500 tonnes, exportées au Japon) témoignent d'une structuration efficace des productions locales. L'enjeu est désormais d'intensifier les synergies entre territoires pour garantir une sécurité alimentaire renforcée, en tenant compte des défis logistiques spécifiques à ces îles dispersées.

Propositions d'axes prioritaires pour renforcer la souveraineté alimentaire

Propositions de Philippe Aliane, directeur de la coopérative LPG en Guadeloupe

- Adopter une approche pragmatique et cohérente face aux enjeux de souveraineté alimentaire, en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

Reconnaître l'impact historique des colonies sur les structures de production et les habitudes alimentaires, façonnées pour répondre aux besoins de la métropole, et déconstruire progressivement ces modèles pour les adapter aux réalités locales, en intégrant des moyens adéquats pour réussir cette transition.

- Sensibiliser et réhabituer les nouvelles générations à la consommation des productions locales, en valorisant leur légitimité et leur rôle dans une alimentation saine et durable.

- Mobiliser un engagement politique fort pour accompagner cette transformation et assurer une cohérence entre les actions publiques et les objectifs de souveraineté alimentaire.

Propositions de Stéphane Avril, responsable RSE de Terracoop à La Réunion

Ces propositions ont été faites à l'approche du cyclone Garance, qui a touché la Réunion le 28 février 2025.

- Renforcer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique en adoptant une approche pragmatique et adaptée aux réalités du terrain.

- Gérer le stress climatique et économique en développant des outils de gestion de crise permettant d'éviter que chaque phénomène climatique ne ramène les exploitations à zéro.

Propositions de Laure-Hélène Ribola, secrétaire générale de l'ARIBEV à La Réunion

- Maintenir le dispositif POSEI tel qu'il est pour continuer de renforcer la structuration des filières.
- Réajuster les mécanismes d'aides en fonction des spécificités territoriales, en prenant en compte les discussions menées dans les comités sectoriels de l'ODEADOM.
- Préserver la complémentarité des filières dans les DOM, en évitant d'opposer certaines productions entre elles (exemple : canne, élevage, fruits et légumes à La Réunion).
- Renforcer la visibilité sur les objectifs et les orientations du POSEI, afin d'améliorer l'anticipation et la planification des acteurs concernés.
- Relancer la concertation entre les acteurs, indispensable pour ajuster les dispositifs et définir une trajectoire claire et partagée.
- Analyser la souveraineté alimentaire de chaque DOM selon ses productions, ses besoins et les attentes des consommateurs, en reconnaissant la diversité des territoires.

Propositions de Venitus Jennick, producteur en polyculture-élevage en Martinique et Président des Jeunes Agriculteurs.

- Revoir le système des aides POSEI afin de garantir une répartition plus équitable et de mieux soutenir les petits producteurs non affiliés à une coopérative.
- Recentrer les efforts sur la production locale et sa consommation sur le territoire afin de renforcer la souveraineté alimentaire. L'exemple de la Martinique, où 84 % des bananes produites sont exportées alors que seuls 6 % sont consommés localement, souligne la nécessité d'un rééquilibrage.
- Stopper la tendance à la baisse de la consommation locale de la production agricole, qui est passée de 22 % à 14 % en 10 à 15 ans, et mettre en place des mesures pour renforcer l'autonomie alimentaire.
- Repenser le système dans son ensemble afin d'inverser la balance et d'assurer une meilleure adéquation entre la production et la consommation locale.
- Favoriser un cadre de soutien qui accompagne les producteurs engagés dans une dynamique de développement territorial et de résilience alimentaire.

CONCLUSION par Jacques Andrieu, directeur de l'ODEADOM

Ce colloque annuel représente un moment clé d'échange et de dialogue entre les territoires ultramarins et les acteurs de la métropole. Il permet non seulement de partager des expériences, mais aussi de structurer une réflexion commune sur les grands enjeux agricoles des Outre-mer. La richesse des échanges est renforcée par la publication des actes du colloque, assurant la continuité des débats et la transmission des idées développées.

Au cœur des discussions, la structuration des filières et l'organisation économique ont été des sujets majeurs. Si les modèles varient selon les territoires, il apparaît indispensable que ces échanges permettent une compréhension mutuelle et un travail collectif pour une meilleure efficacité des dispositifs existants. La cohérence entre les évolutions alimentaires et les modes d'organisation a également été soulignée, rappelant que les consommateurs ultramarins sont confrontés aux mêmes tendances mondiales que ceux de la métropole : plus de plats préparés, un recours croissant aux grandes surfaces et aux circuits de restauration. Cette mutation nécessite une organisation plus collective pour garantir la régularité et la pérennité des marchés locaux.

La visibilité et la résilience des territoires face aux crises ont aussi été des thèmes récurrents. Les récents événements à Mayotte et les menaces pesant sur d'autres territoires rappellent l'importance de stratégies adaptées pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires. Le rôle du pouvoir politique est central dans cet accompagnement, notamment en matière d'aides et de soutien aux modèles d'organisation locaux.

La suite de ces échanges repose désormais sur des actions concrètes. Un travail approfondi doit se poursuivre au sein du Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM), avec des groupes de travail dédiés pour proposer des avancées tangibles. Ces propositions devront impérativement venir du terrain, en prenant en compte les spécificités des marchés ultramarins : éloignement, taille des marchés, structuration économique. L'adaptation des outils et des règles est essentielle pour répondre aux réalités locales et garantir un développement efficace des filières.

Enfin, cette rencontre a souligné la nécessité d'initiatives rapides et impactantes. L'engagement des pouvoirs publics est attendu pour transformer ces débats en actions, avec des décisions concrètes qui reflètent la diversité et les besoins des Outre-mer. Ce colloque a démontré une fois de plus la vitalité du dialogue entre les acteurs et la nécessité de poursuivre ce travail collectif pour construire une agriculture plus résiliente et mieux adaptée aux défis de demain.

12 rue Henri Rol-Tanguy - 93100 Montreuil
www.odeadom.fr

